

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2022-14

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur l'approbation PV de la réunion du comité syndical du 28 juin 2022

Réunion du 19 Octobre 2022

Réunis le 19 octobre 2022 à 14h00 à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Angélique PERINI, Florence MAZIER, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 19 octobre 2022,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 28 juin 2022.

La présidente du syndicat mixte


Malika CHERRIERE

Accusé de réception en préfecture
014-200025344-20221019-2022-14-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022



Normandie Equine Vallée
La Fromagerie
1180 route de l'Eglise
14430 Goustranville

Procès verbal De la réunion du comité syndical du 28 juin 2022



Réunis le 28 juin 2022 à 14h00, sous la présidence de Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Christine EVEN, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI et Monsieur David FONTAINE

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Audrey GADENNE, Florence MAZIER, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Patrick JEANNENEZ Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.



ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION :

Présentation du bilan d'activité 2021 du laboratoire LABEO par Stéphane PRONOST, directeur adjoint du pôle recherche de LABEO et Albertine LEON, responsable de l'unité prévention et stratégies thérapeutiques à LABEO

1. POINTS SOUMIS A DELIBERATION

- Adoption du PV du comité syndical du 28 mars 2022
- Décision modificative n°1
- Transfert de propriété parcelle St Contest par le Département du Calvados
- Fixation du mode de gestion des amortissements des biens du syndicat mixte

2. INFORMATIONS

- Points Projets :
 - Goustranville
 - St Contest

- Blondeau
- KINESIA
- Fonctionnement du syndicat :
 - Contrôle CRC
 - Contrôle URSSAF
- Calendrier

3. QUESTIONS DIVERSES



Madame CHERRIERE remercie les élus pour leur présence pour ce comité syndical en visio.

Monsieur PRONOST et Madame LEON présentent le rapport d'activité 2021 et les projections d'activités 2022 de Labéo

1 – PV du comité syndical du 28 mars 2022

Le procès verbal du comité syndical du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2– Décision modificative n°1

Madame VERSEPUY présente la décision modificative en précisant qu'il n'y a pas d'impact sur les cotisations stautaires, en ajoutant les lignes pour l'eau et l'électricité des gîtes Chiltz, ainsi qu'une régularisation d'écritures d'amortissement.

Madame LEMOINE précise que les amortissement concernent du matériel informatique.

La décision modificative est votée à l'unanimité.

3 – Transfert de propriété parcelle Saint Contest

Madame LEMOINE explique que l'extension de la plateforme située à Saint Contest se fait sur la parcelle que le Département du Calvados cède à titre gracieux au syndicat mixte.

Madame LEMOINE ajoute que cette cession est déjà passée en assemblée au Département du Calvados.

Le transfert est voté à l'unanimité.

4 – Fixation mode de gestion des amortissements des biens du syndicat mixte

Madame LEMOINE explique qu'avec le passage en M57 le mode de gestion des amortissements doit être voté (cf tableau dans la rapport).

Madame LEMOINE propose de déroger au prorata temporis pour les amortissements.

La fixation du mode de gestion des amortissements des biens du syndicat mixte est voté à l'unanimité.

5 – Points projets Goustranville

Madame LEMOINE rappelle que le permis de construire a été délivré le 27 avril dernier et que la commission d'appel d'offres (CAO) a attribué 7 lots mais que 11 lots ont dû être relancés. La CAO réunie avant ce comité syndical a déclaré infructueux les 11 lots afin d'engager une procédure de négociation.

Madame LEMOINE explique que pour le financement du projet deux subventions sont en cours d'instruction auprès de l'ADEME et du FNADT pour des financements respectifs de 340 370€ et 200 000€.

Monsieur RENAULT informe que le projet OZONE est en cours en lien avec l'ANSES et l'ENVA pour vérifier l'efficacité de l'eau ozonée comme désinfectant/bactéricide/fongicide. Les premiers tests indiquent que ce n'est pas suffisant. Une seconde étude va être lancée pour tester un nouveau protocole et une concentration plus importante d'ozone.

6 – Point projet Blondeau

Madame LEMOINE rappelle que c'est le cabinet EVE THINON RICHARD de SAINT LO qui a été retenu pour ce projet. Les études ont commencé et l'esquisse a été livrée.

Madame LEMOINE explique la révision du PLU de Goustranville ne sera effective qu'en 2023 ce qui engendre du retard sur le projet mais Madame BLIN se montre favorable à la réalisation du projet.

7 – Point projet Saint Contest

Madame LEMOINE informe que le permis de construire a été déposé et que l'instruction est en cours jusqu'à mi-septembre.

Madame LEMOINE explique que les marchés de travaux ont été lancés et les offres réceptionnées. Les 15 lots ont fait l'objet d'une ou plusieurs offres. Le calendrier est le suivant : négociation en juillet, notification en août et début de chantier lors de l'attribution du permis de construire mi-septembre.

8 – Point projet Kinésia

Madame LEMOINE rappelle que l'entreprise italienne CLABEL a posé des problèmes sur le chantier Kinésia. De la rouille apparaît sur les murs construits par cette entreprise. Les garanties décennales de la maîtrise d'oeuvre (MOE) et de CLABEL ont été mobilisées. Des experts se sont déplacés, les rapports sont en attente.

Madame LEMOINE ajoute qu'un titre a été émis à l'encontre de CLABEL afin que les frais engendrés par l'entreprise FEM aux frais et risques de CLABEL soient remboursés. Le montant s'élève à 25 932€. CLABEL conteste ce paiement, notre avocat a été mobilisé pour répondre au recours auprès du tribunal administratif.

9 – Contrôle CRC

Madame GADY-DUQUESNE indique qu'elle a rencontré la magistrate en charge du dossier pour le contrôle de la CRC. Un compte rendu sera dévoilé courant août. Les sujets portent sur des sujets économiques, géographiques...

Madame CHERRIERE ajoute qu'elle aura également un RDV avec la magistrate.

Madame LEMOINE précise que jeudi la magistrate sera sur place pour vérifier des pièces notamment sur les marchés publics.

Madame ROUSSEL précise que la magistrate demande des documents complémentaires et également la méthode employée pour évaluer les retombées économiques.

Madame ROUSSEL explique que les retombées économique se chiffrent notamment par l'attractivité du territoire et pas forcément par un aspect financier.

10 – Contrôle URSSAF

Madame LEMOINE informe qu'un contrôle URSSAF a commencé en février dernier. Le bilan sera donné au comité syndical lorsqu'il sera terminé.

11 – Calendrier

Les poses de premières pierres sont prévues :

- 11 octobre à 10h30 pour le campus équin
- 24 novembre 11h00 pour l'extension de la plateforme de saint contest

Le prochain comité syndical aura lieu le mercredi 5 octobre à 14h à Goustranville (date à confirmer).

La séance est levée à 16h00.